



Les comptes des administrations publiques en 2013 Le déficit se réduit pour la quatrième année consécutive

En 2013, le déficit public au sens de Maastricht s'établit à 88,8 milliards d'euros, soit 4,2 % du produit intérieur brut (PIB). Par rapport à 2012, il se réduit de 12,2 milliards d'euros du fait d'une augmentation des recettes plus rapide que celle des dépenses. En part de PIB, les recettes publiques augmentent de 1,1 point et les dépenses de 0,5 point. Le déficit public se réduit surtout pour les administrations publiques centrales et, dans une moindre mesure, pour les organismes de sécurité sociale, alors qu'il s'accroît pour les administrations publiques locales. En 2013, le taux de prélèvements obligatoires s'établit à 44,7 % du PIB, en hausse de 1,0 point par rapport à 2012. Le poids de la dette publique dans le PIB progresse de 3,1 points pour atteindre 91,8 %.

Yacine Boughazi, Karine Boutier, Sylvain Larrieu, département des Comptes nationaux, Insee, Claire Jolly, Alexis Loublier, Rémy Mathieu, Brigitte Poiblan, Benjamin Quevat, direction générale du Trésor, Anne Uteza, direction générale des Finances publiques

Avertissement

Les comptes présentés ici actualisent les agrégats publiés dans l'*Informations Rapides* n° 72 du 31 mars 2014 sur les « Comptes nationaux des administrations publiques - premiers résultats ». Cette actualisation intègre notamment le changement de base des comptes nationaux, passés du système européen de comptes (SEC) 1995 au SEC 2010 (cf. « Le niveau du PIB est révisé de + 3,2 % en base 2010 », <http://www.insee.fr/fr/themes/comptes-nationaux/default.asp?page=base-2010.htm>). Ceci joue sur les ratios usuels de finances publiques :

- le relèvement du niveau du PIB joue à la baisse sur l'ensemble des ratios ;
- le nouveau traitement des crédits d'impôt et de la recherche et développement relève toutefois le niveau des recettes et dépenses publiques si bien que les ratios associés sont peu révisés. En revanche, le taux de prélèvements obligatoires est revu à la baisse ;
- le sens des révisions du ratio déficit/PIB, lié au traitement des soultes et crédits d'impôt, est variable selon les années ;
- la dette publique est revue à la hausse du fait notamment de l'intégration d'une partie de la dette de Réseau ferré de France (RFF), mais le ratio dette publique/PIB est revu à la baisse en raison du relèvement du PIB.

En 2013, le déficit public au sens de Maastricht s'élève à 4,2 % du produit intérieur brut (PIB), après 4,8 % en 2012 (*figure 1*). Après sa forte dégradation en 2009 suite à la crise financière, le déficit public se réduit ainsi pour la quatrième année consécutive, grâce à une hausse des recettes plus rapide que celle des dépenses (*figure 2*). Les recettes publiques progressent moins rapidement qu'en 2012 (+ 3,2 % en 2013 après + 3,5 % en 2012), mais elles demeurent nettement plus dynamiques que le PIB (+ 1,1 % en valeur). Elles ont notamment été accrues par des mesures nouvelles votées dans les lois de

finances successives (principalement la deuxième loi de finances rectificative pour 2012 et les lois de finances et loi de financement de la Sécurité sociale pour 2013). Le ralentissement des dépenses publiques est plus marqué (+ 1,9 % après + 2,9 %). En particulier, malgré la hausse de l'encours de dette, les intérêts versés diminuent, du fait de la diminution des taux d'intérêt nominaux et de l'inflation. Parallèlement, les prestations sociales ralentissent, la croissance des dépenses de fonctionnement (*définitions*) se stabilise et les transferts vers l'Union européenne (UE) accélèrent.

1 Principaux ratios de finances publiques

Taux en % du PIB	2010	2011	2012	2013
Déficit public notifié ¹	- 6,8	- 5,1	- 4,8	- 4,2
Dette publique notifiée ¹	80,8	84,4	88,7	91,8
Dette publique nette ²	74,0	76,9	80,6	83,9
Recettes publiques	49,6	50,8	51,8	52,9
Dépenses publiques	56,4	55,9	56,7	57,2
Prélèvements obligatoires ³	41,3	42,6	43,7	44,7

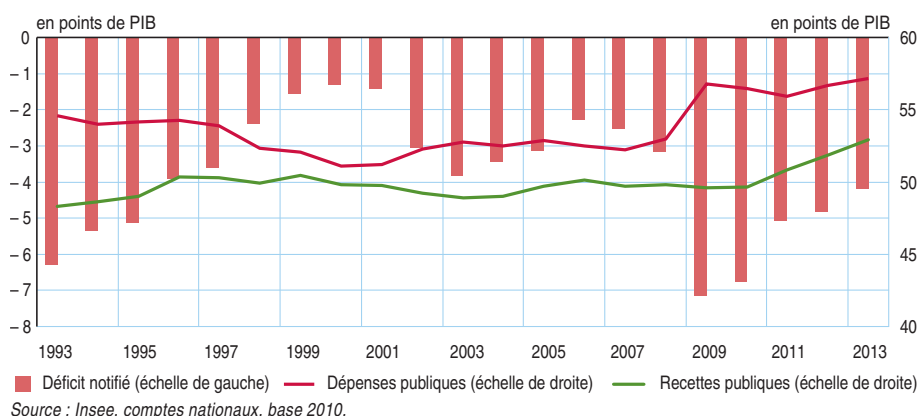
1. Au sens du traité de Maastricht ; voir *définitions*.

2. La dette publique nette est égale à la dette publique notifiée diminuée de certains éléments d'actif ; voir *définitions*.

3. Le taux de prélèvements obligatoires est calculé hors crédits d'impôt, alors que le classement des crédits d'impôt en dépenses en base 2010 accroît les taux de recettes et dépenses publiques.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

2 Dépenses et recettes publiques entre 1993 et 2013



3 Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

	en milliards d'euros			
	2010	2011	2012	2013
État	-121,7	-91,2	-82,6	-69,2
Organismes divers d'administration centrale	10,9	-0,2	-2,6	1,3
Administrations publiques locales	-1,7	-0,7	-3,7	-9,2
Administrations de sécurité sociale	-23,2	-12,9	-12,8	-12,5
Administrations publiques	-135,8	-105,0	-101,6	-89,5
Déficit public notifié*	-135,2	-104,5	-101,0	-88,8

* Au sens du traité de Maastricht ; voir *définitions*.
Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

4 Principales dépenses et recettes des administrations publiques en 2013

	Administrations publiques centrales (y compris État)	État	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale	Administrations publiques ¹
En milliards d'euros					
Total des dépenses¹, dont :	487,7	455,5	252,0	563,6	1 208,2
consommations intermédiaires ²	32,0	20,9	48,6	26,6	107,2
rémunérations des salariés	136,0	118,9	74,8	62,4	273,3
intérêts ³	40,5	40,3	5,6	5,4	51,1
prestations sociales en espèces et en nature	93,2	87,1	23,6	428,6	545,4
formation brute de capital fixe	27,0	9,8	50,4	8,3	85,6
Total des recettes¹, dont :	419,8	386,3	242,8	551,1	1 118,7
impôts et cotisations sociales	366,3	351,7	125,3	508,1	999,7
recettes de production	23,8	5,5	41,1	19,1	83,9
revenus de la propriété	7,8	7,0	2,7	3,6	13,7
Capacité (+) / Besoin (-) de financement	-67,9	-69,2	-9,2	-12,5	-89,5
Gains (+) / Pertes (-) sur swaps³	0,2	0,2	0,0	0,4	0,7
Déficit notifié	-67,6	-68,9	-9,2	-12,0	-88,8

Évolution 2013 (en %)

	Administrations publiques centrales (y compris État)	État	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale	Administrations publiques ¹
Total des dépenses¹, dont :	0,3	0,9	3,4	2,4	1,9
consommations intermédiaires ²	3,5	1,2	2,9	2,1	2,9
rémunérations des salariés	0,7	0,5	3,2	2,2	1,7
intérêts ³	-9,9	-10,2	1,6	-11,4	-8,9
prestations sociales en espèces et en nature	2,7	2,0	3,9	3,0	3,0
formation brute de capital fixe	-1,1	-9,6	5,1	-10,4	1,4
Total des recettes¹, dont :	4,7	4,8	1,1	2,6	3,2
impôts et cotisations sociales	5,0	4,7	0,7	2,9	3,4
recettes de production	0,5	-7,2	2,2	0,2	1,2
revenus de la propriété	-4,1	1,2	-0,1	-8,5	-4,3

1. Les transferts au sein d'un même secteur sont consolidés, si bien que la somme des dépenses (ou des recettes) des secteurs est supérieure à celle des APU dans leur ensemble.

2. Hors correction au titre des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (Sifim) sur les intérêts versés.

3. Voir *définitions*.

Source : Insee, comptes nationaux, base 2010.

La réduction du déficit public de 12,2 milliards d'euros est imputable essentiellement aux administrations publiques centrales (-17,2 milliards). Dans le même temps, le déficit des administrations publiques locales s'accroît de 5,5 milliards d'euros en cette année préélectorale dans les communes. Celui des administrations de sécurité sociale s'amoin-drit légèrement (-0,5 milliard).

Le taux de prélèvements obligatoires augmente de 1,0 point

En 2013, le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques s'établit à 44,7 % du PIB, en hausse de 1,0 point par rapport à 2012. Cette augmentation provient de la mise en œuvre de nouvelles mesures fiscales et sociales (+1,4 point de PIB) : il s'agit principalement des mesures votées dans les lois de finances initiale et de financement de la Sécurité sociale pour 2013 (+0,9 point) ainsi que de celles votées dans la loi de finances rectificative d'août 2012 (+0,3 point). En l'absence de mesures nouvelles, le poids des prélèvements obligatoires aurait diminué (-0,5 point de PIB). Les impôts et taxes croissent en effet spontanément moins vite que le PIB en valeur, du fait notamment du ralentissement de la masse salariale privée, ainsi que de la faiblesse des résultats des entreprises.

Les administrations publiques centrales réduisent leur déficit

En 2013, le besoin de financement (*définitions*) des administrations publiques centrales, État et organismes divers d'administration centrale (Odac) s'élève à 67,9 milliards d'euros (*figure 3*), après 85,2 milliards en 2012. Les recettes progressent de 4,7 %, alors que les dépenses n'augmentent que de 0,3 % (*figure 4*). Du côté des dépenses, les consommations intermédiaires s'accroissent de 3,5 % en 2013, tirées notamment par les dépenses d'entretien de matériel militaire de l'État. Les dépenses de personnel ralentissent (+0,7 % en 2013, après +1,3 %) du fait des cotisations sociales imputées (*définitions*) de l'État (+2,5 % contre +3,9 % en 2012, la réforme des retraites retardant l'âge moyen des départs). Les dépenses d'intérêts reculent fortement (-9,9 % en 2013 après -2,4 % en 2012), sous l'effet de la baisse des taux d'intérêt nominaux et de celle de l'inflation, qui amoindrit la charge sur les titres indexés.

Les prestations sociales continuent à croître, mais de manière plus modérée (+2,7 % après +3,4 % en 2012). Pour les prestations en espèces, si les pensions de retraite et d'invalidité ainsi que les dépenses au titre de l'allocation aux adultes handicapés sont en hausse (respectivement

+ 1,2 milliard et + 0,4 milliard), celles associées à la prime pour l'emploi diminuent (- 0,5 milliard). Concernant les prestations en nature, les dépenses au titre de l'aide personnalisée au logement et de l'allocation de logement sociale progressent de 0,5 milliard, de même que les dépenses du fonds de financement de la couverture maladie universelle.

Le versement au titre des ressources propres de l'UE reste très dynamique (+ 2,2 milliards, dont un versement exceptionnel de 1,8 milliard lié à la fin de la programmation européenne 2007-2013).

Les dépenses d'investissement de l'État baissent de 9,6 % (soit - 1,0 milliard d'euros), en raison principalement de moindres livraisons de matériels militaires. Elles augmentent en revanche de 4,5 % (soit + 0,7 milliard) pour les Odac, du fait de la hausse des dépenses en recherche et développement.

Du côté des recettes des administrations publiques centrales, leur dynamisme (+ 4,7 %) provient essentiellement de l'effet des mesures nouvelles. Les impôts et les cotisations sociales collectés progressent ainsi de 5,0 %. Les impôts sur la production et les importations augmentent de 5,6 milliards d'euros, dont + 2,9 milliards de TVA et + 1,5 milliard au titre de la contribution au service public de l'électricité. Ce sont les impôts sur le revenu qui enregistrent la plus forte progression (+ 9,5 %, soit + 12,1 milliards). Près des trois quarts de la hausse provient des impôts acquittés par les ménages, notamment l'impôt sur le revenu des personnes physiques (création d'une nouvelle tranche d'imposition au taux de 45 %, abaissement du plafond du quotient familial, fin de la déductibilité des heures supplémentaires...). L'impôt sur les sociétés est en hausse de 3,3 milliards : en particulier, la nouvelle contribution additionnelle portant sur les montants de dividendes distribués rapporte 1,8 milliard. Les autres impôts courants sont en baisse, notamment l'impôt de solidarité sur la fortune (- 0,7 milliard par contrecoup de la contribution exceptionnelle de 2012). Enfin, les impôts en capital progressent autant qu'en 2012 (+ 0,8 milliard en 2013 après + 0,9) : la suppression de la taxe exceptionnelle en 2012 sur la détention de produits pétroliers

(- 0,5 milliard) est plus que compensée par la contribution exceptionnelle en 2013 sur les réserves de capitalisation des entreprises d'assurance (+ 0,9 milliard) et par des recettes dynamiques de droits de mutation à titre gratuit (+ 0,5 milliard).

Après avoir accusé une forte baisse en 2012, les revenus de la propriété sont en moindre repli en 2013 (- 4,1 %).

Les finances publiques locales se dégradent

En 2013, le besoin de financement des administrations publiques locales se creuse pour atteindre 9,2 milliards, après 3,7 milliards en 2012 (*figure 3*). Les dépenses décélèrent à peine (+ 3,4 % après + 3,6 % en 2012), alors que les recettes ralentissent plus nettement (+ 1,1 % après + 2,3 % en 2012, *figure 4*).

Du côté des dépenses, l'investissement local reste dynamique en cette année préélectorale (+ 5,1 % en 2013 après + 5,8 %). Les rémunérations versées continuent d'augmenter (+ 3,2 % après + 3,1 % en 2012), en dépit de la poursuite du gel du point de la fonction publique. Les consommations intermédiaires décélèrent (+ 2,9 % après + 3,5 % en 2012) dans un contexte de faible inflation. La charge d'intérêts hors Sifim (services d'intermédiation financière indirectement mesurés) ralentit significativement en raison de la baisse des taux d'intérêt (+ 1,6 % après + 4,0 % en 2012). En revanche, les dépenses des collectivités locales au titre des prestations et transferts sociaux demeurent soutenues (+ 3,9 % après + 3,2 % en 2012), portées notamment par les dépenses du revenu de solidarité active « socle » (+ 8,9 % après + 4,6 % en 2012).

Les recettes d'impôts sur les produits et la production ralentissent significativement (+ 0,6 % soit + 0,6 milliard, après + 4,7 % en 2012). La faiblesse des transactions sur le marché immobilier pèse sur les droits de mutation à titre onéreux (- 0,9 milliard après - 0,4 milliard en 2012) et la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises recule également (- 0,6 milliard après + 1,0 milliard). Inversement, la taxe foncière, la cotisation foncière sur les entreprises

et le versement transport progressent (respectivement + 1,2 milliard, + 0,6 milliard et + 0,3 milliard en 2013). Parallèlement, la taxe d'habitation augmente de 0,7 milliard. Le gel des concours financiers de l'État ainsi que les moindres recettes de production (+ 2,2 % après + 2,8 % en 2012), contribuent également au ralentissement des recettes.

Les comptes sociaux restent déficitaires

En 2013, le besoin de financement des administrations de sécurité sociale se réduit très légèrement à - 12,5 milliards, après - 12,8 milliards en 2012 (*figure 3*). La croissance des dépenses est en effet un peu plus faible que celle des recettes (*figure 4*).

La décélération des recettes des administrations de sécurité sociale se poursuit en 2013 (+ 2,6 % après + 3,4 % en 2012). Le ralentissement de la masse salariale privée (+ 1,1 % en 2013 après + 2,1 % en 2012) pèse sur la croissance des cotisations sociales et les prélèvements sociaux sur les revenus sont peu dynamiques. Ce fléchissement des recettes est néanmoins limité par d'importantes mesures nouvelles. Pour les cotisations sociales, on peut noter la suppression de l'exonération de cotisations des salariés sur les heures supplémentaires (+ 2,0 milliards d'euros) et la hausse du taux vieillesse finançant le dispositif pour carrières longues (+ 0,9 milliard) ; pour les recettes fiscales, on citera les hausses de taux du forfait social (+ 1,8 milliard) et de la taxe sur les salaires (+ 0,5 milliard). De manière similaire, le déplafonnement de la cotisation maladie, les moindres déductions de frais professionnels et la hausse des taux de cotisation vieillesse soutiennent la progression des cotisations des non-salariés pour un montant total de 1,7 milliard.

Les dépenses des administrations de sécurité sociale ralentissent (+ 2,4 % après + 3,3 % en 2012). La progression des dépenses d'assurance maladie est contenue, avec une exécution de l'objectif national des dépenses d'assurance maladie (Ondam) inférieure de 1,4 milliard d'euros à celui voté *ab initio*,

5 Dette publique notifiée* et dette publique nette*

	Au 31/12/2012				Au 31/12/2013			
	Dette publique notifiée		Dette publique nette		Dette publique notifiée		Dette publique nette	
	En milliards d'euros	En % du PIB	En milliards d'euros	En % du PIB	En milliards d'euros	En % du PIB	En milliards d'euros	En % du PIB
État	1 454,7	69,6	1 352,4	64,7	1 533,2	72,5	1 431,9	67,7
Organismes divers d'administration centrale	13,7	0,7	5,6	0,3	12,4	0,6	4,4	0,2
Administrations locales	176,1	8,4	163,7	7,8	182,3	8,6	170,0	8,0
Administrations de sécurité sociale	210,9	10,1	163,1	7,8	211,7	10,0	166,7	7,9
Total administrations publiques	1 855,4	88,7	1 684,8	80,6	1 939,7	91,8	1 773,0	83,9

* Voir *définitions*.

Source : Insee, *comptes nationaux*, base 2010.

et la réforme des retraites de 2010 monte en charge. Les prestations familiales ralentissent (+ 1,2 %) après avoir augmenté de 3,0 % en raison de la revalorisation exceptionnelle de 25 % de l'allocation de rentrée scolaire en 2012. À l'inverse, la croissance des prestations chômage reste soutenue en raison d'une conjoncture peu favorable sur le marché de l'emploi (+ 4,5 % en 2013 après + 5,9 %).

La dette publique augmente de 3,1 points à 91,8 %

La dette publique au sens de Maastricht (*définitions*) s'élève à 1 939,7 milliards d'euros fin 2013 après 1 855,4 milliards un an plus tôt. Elle représente 91,8 % du PIB, contre 88,7 % fin 2012 (*figure 5*). La contribution à la dette publique (*définitions*) de l'État s'établit à 1 533,2 milliards d'euros, en hausse de 78,5 milliards, soit une variation supérieure à son besoin de financement (- 69,2 milliards). Parmi les éléments expliquant cette différence, l'effet de consolidation lié à la diminution des passifs de l'État détenus par d'autres administrations publiques joue à hauteur de 6,8 milliards (dont 4,0 milliards pour les dépôts au Trésor). L'accroissement de la dette passe principalement par l'endettement en obligations et billets de trésorerie : les obligations assimilables du Trésor (OAT) et les bons du Trésor à intérêt annuel (BTAN) progressent de 62,6 milliards et constituent 82,7 % de la dette de l'État fin 2013 ; l'encours de titres de créance à court terme augmente de 9,6 milliards et représente désormais 11,2 % de la dette de l'État.

La contribution à la dette des Odac s'établit à 12,4 milliards d'euros fin 2013, en diminution de 1,3 milliard par rapport à la fin 2012. La reprise par l'État de la dette de l'établissement public de financement et de restructuration (EPFR, en charge de la défaillance des actifs du Crédit lyonnais) ainsi que l'amortissement d'une partie de la dette du service annexe d'amortissement de la dette (Saad) de la SNCF jouent à la baisse respectivement pour - 4,5 milliards et - 1,1 milliard. Inversement, le reclassement au sein de la dette de

Maastricht du passif lié à la contribution pour le service public de l'électricité (CSPE) et l'augmentation de la dette de la société anonyme de gestion des stocks de sécurité (Sagess) jouent à la hausse pour respectivement + 3,9 milliards et + 0,4 milliard.

La contribution à la dette des administrations publiques locales atteint 182,3 milliards d'euros fin 2013, soit une hausse de 6,2 milliards par rapport à 2012, un peu inférieure à leur besoin de financement (- 9,2 milliards) du fait de la diminution de leurs dépôts au Trésor (- 2,6 milliards).

Enfin, la contribution à la dette publique des administrations de sécurité sociale augmente de 0,8 milliard pour s'établir à 211,7 milliards d'euros fin 2013. Le besoin de financement (- 12,5 milliards), nettement plus important que la variation de la dette, est financé par une diminution de la trésorerie et d'importantes cessions d'actifs, notamment de la part de certains régimes de retraite.

Fin 2013, la dette publique nette (*définitions*) s'élève pour l'ensemble des administrations publiques à 1 773,0 milliards d'euros (soit 83,9 % du PIB), en augmentation de 88,2 milliards par rapport à 2012. La dette publique notifiée, brute, croît dans le même temps de 84,3 milliards. Ces évolutions similaires masquent des variations d'actifs importantes : la trésorerie des administrations publiques se contracte ainsi de 11,5 milliards d'euros dont - 8,5 milliards pour l'État, alors que ce dernier prête 8,2 milliards aux pays de la zone euro dans le cadre du fonds européen de stabilité financière (FESF). ■

Définitions

Les **dépenses de fonctionnement** sont les dépenses hors acquisitions nettes d'actifs non financiers et transferts en capital.

La **capacité ou le besoin de financement** des administrations publiques est le solde du compte de capital. Ce solde au sens de la comptabilité nationale diffère légèrement de l'excédent ou du déficit public au sens du traité de Maastricht (déficit public notifié). L'écart provient d'un traitement différent des flux

nets d'intérêts liés aux contrats d'échange de taux et de devises (opérations de **swaps**) effectués par les administrations publiques. En 2013, ce flux s'élève à 0,7 milliard d'euros.

Les **cotisations sociales imputées** à la charge des employeurs représentent la part des prestations sociales fournies directement par les employeurs à leurs salariés, anciens salariés et autres ayants droit, qui n'est pas financée par les cotisations sociales à la charge des salariés.

La **dette publique au sens de Maastricht (ou dette publique notifiée)** est brute, ce qui signifie que les actifs financiers des administrations publiques ne sont pas déduits de leurs dettes. Elle est évaluée en valeur nominale et est consolidée des dettes entre administrations publiques. Elle exclut certains types de passifs, essentiellement les créances commerciales et ceux liés aux délais de paiement.

La **contribution à la dette** d'un sous-secteur est égale à la dette diminuée des passifs de ce sous-secteur détenus par les autres administrations publiques.

La **dette publique nette** est égale à la dette publique notifiée diminuée des dépôts, des crédits et des titres de créance négociables (évalués à leur valeur nominale) détenus par les administrations publiques sur les autres secteurs institutionnels.

Bibliographie

- « Les comptes de la Nation en 2013 », *Insee Première* n° 1499, mai 2014.
- L'économie française, *Insee Références*, édition 2014, consultable mi-juin 2014 sur insee.fr, à paraître en juillet 2014.
- Des explications détaillées sur les révisions du déficit et de la dette au sens de Maastricht depuis la dernière publication sont disponibles sur insee.fr :
 - pour le déficit : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/cnat_annu/base_2010/methodologie/revdeficit15mai2014.pdf
 - pour la dette : http://www.insee.fr/fr/indicateurs/cnat_annu/base_2010/methodologie/rev-dette-admin-pub.pdf

Direction Générale :
18, bd Adolphe-Pinard
75675 PARIS CEDEX 14
Directeur de la publication :
Jean-Luc Tavernier
Rédacteur en chef :
E. Nauze-Fichet
Rédacteurs :
J.-B. Champion, A. Houlou-Garcia,
C. Pfister, V. Quénechou
Maquette : S. Couturaud
Impression : Jouve
Code Sage IP141500
ISSN 0997 - 3192
© Insee 2014

- **Insee Première** figure dès sa parution sur le site internet de l'Insee : www.insee.fr/collections-nationales
- Pour recevoir par courriel les avis de parution (60 numéros par an) : <http://www.insee.fr/abonnements>

Pour vous abonner à **Insee Première** et le recevoir par courrier : <http://www.webcommerce.insee.fr/liste.php?idFamille=16>

